



République Française

DECISION DU MAIRE

N°2026 /DEJ/053

OBJET : SIGNATURE D'UN AVENANT A LA CONVENTION D'ACCES A MON COMPTE PARTENAIRE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE SEINE ET MARNE

Nolwenn LE BOUTER, Maire de la commune de Nangis,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2020/JUIL/049 en date du 16 juillet 2020 par laquelle le conseil municipal a décidé de déléguer à Madame le Maire, les attributions visées dans l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la convention n°2017 2017-99-217703271 définissant les modalités d'accès à mon compte partenaire CAF,

VU l'avenant du 23/02/2021 relatif aux droits d'accès au compte partenaire CAF,

CONSIDERANT la nécessité de modifier les droits d'accès de la convention,

CONSIDERANT l'avenant transmis par la Caisse d'Allocations Familiales de Seine et Marne pour la prise en compte des modifications à intervenir,

DECIDE

Article 1 : Approuve l'avenant à la convention d'accès à « Mon compte Partenaire » avec la Caisse d'Allocations familiales de Seine-et-Marne à intervenir et toutes pièces s'y rapportant.

Article 2 : Signe ledit avenant relatif au service en ligne de « Mon compte Partenaire » dans le cadre de modifications aux droits d'accès de la convention.

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20260213-DEC-2026-053-AR
Date de télétransmission : 13/02/2026
Date de réception préfecture : 13/02/2026

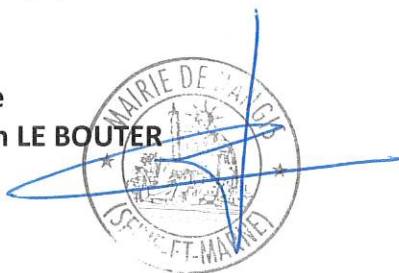
Article 3 : Monsieur le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision du maire, publiée sur le site internet de la ville pour une durée de 3 mois à compter de la signature de ladite décision.

Article 4 : Copie de cet acte sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Provins
- Madame la directrice de la Caisse d'Allocations Familiales de Seine et Marne
- Madame la Directrice du service financier,
- Madame la Responsable du service éducation,
- Monsieur Le Directeur du pôle éducation et jeunesse,

Fait à Nangis, le 12 février 2026

Le Maire
Nolwenn LE BOUTER



Certifié exécutoire compte tenu de sa télétransmission en sous-préfecture

Le13 FEV. 2026

Et de la transmission ou notification et publication

Le13 FEV. 2026

Le Maire

Nolwenn LE BOUTER



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois auprès du tribunal administratif de Melun dans le respect du délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20260213-DEC-2026-053-AR
Date de télétransmission : 13/02/2026
Date de réception préfecture : 13/02/2026



Avenant à la Convention d'accès à Mon Compte Partenaire

Caisse d'Allocations familiales de Seine et Marne

Mon-compte-partenaire

TSA 34004

77024 MELUN CEDEX

Partenaire : 2017-99-217 703 271

Convention n° : Mairie de Nangis

Objet : Avenant à la Convention d'accès à Mon Compte Partenaire

Cet avenant unique à la convention d'accès décline les modifications apportées :

- à la convention d'accès ;
- au contrat de services et au bulletin d'adhésion signés avec le partenaire, en tant qu'annexes à la convention d'accès.

NB. : Le contrat de services et le(les) bulletin(s) d'adhésion signés avec le partenaire constituent des annexes à la présente convention.

I. Sommaire

Veuillez cocher ci-dessous les éléments à modifier par rapport à la convention des accès d'origine ou à ses annexes antérieures au présent document.

Le détail de ces modifications est à renseigner dans la partie « II. Description des modifications de la convention d'accès ». Le document doit être signé en partie « III. Signatures » par le partenaire et la Caf.

1. Modifications propres à la convention d'accès

Page de garde de la convention d'accès :

- ☐ L'identité des partenaires
- ☐ Le nom de la Caf

Périmètre de la convention d'accès :

- ☐ L'adresse de la Caf
- ☐ L'adresse du partenaire

Missions du partenaire :

- ☐ La mission principale du partenaire
- ☐ Autres missions si nécessaire

2. Modifications propres au contrat de service

- ☒ Administrateur outil (en titre, suppléant)
- ☐ Interlocuteurs du partenaire

3. Modifications propres au bulletin d'adhésion

- ☐ Nombre d'habilitations
- ☐ Nombre d'utilisateurs par profil
- ☐ Nombre d'utilisateurs par profil

4. Modification propre aux profils CDAP

- ☐ Ajout/suppression de profil

II. Description des modifications à la convention d'accès, au contrat de service et au bulletin d'adhésion

Veillez cocher ci-dessous les éléments concernés et compléter les modifications nécessaires par rapport à la convention des accès d'origine ou à ses annexes antérieures au présent document.

1. Modifications propres à la convention d'accès

Page de garde de la convention d'accès :

☐ **Modification(s) de l'identité des partenaires**

Cette modification est à renseigner uniquement dans le cas où il n'y aurait pas modification du SIREN. En cas de modification du SIREN, une nouvelle convention est à créer.

Identité des partenaires à modifier :

Nouvelle identité des partenaires :

☐ **Modification(s) du nom de la Caf**

Nom de la CAF à modifier :

Nouveau nom de la CAF :

Périmètre de la convention d'accès :

☐ **Modification(s) de l'adresse de la Caf**

Adresse de la CAF à modifier :

Nouvelle adresse de la CAF :

☐ **Modification(s) de l'adresse du partenaire**

Adresse du partenaire à modifier :

Nouvelle adresse du partenaire :

Missions du partenaire :

☐ **Modification(s) de la mission principale du partenaire :**

Mission principale du partenaire à modifier :

Nouvelle mission principale du partenaire :

☐ **Modification(s) des autres missions si nécessaire :**

Autres missions du partenaire à modifier :

Nouvelles autres missions du partenaire :

2. Modifications propres au contrat de service

☒ **Administrateur outil (en titre, suppléant)**

Nom et prénom de l'administrateur outil en titre à remplacer : Catherine LAGREE

Nom et prénom du nouvel administrateur outil en titre désigné : Cédric LE BRAS

Adresse mél du nouvel administrateur outil en titre désigné : cedric.le-bras@mairie-nangis.fr

N° de Téléphone : 01 64 60 52 10

Nom et prénom de l'administrateur outil en titre à remplacer :

Nom et prénom du nouvel administrateur outil en titre désigné : Emmanuelle MARTOS

Adresse mél du nouvel administrateur outil en titre désigné : emmanuelle.martos@mairie-nangis.fr

N° de Téléphone : 01 64 60 52 68

Ces coordonnées seront utilisées par la Caf uniquement dans le cadre de la gestion de l'accès à « Mon Compte Partenaire ».

☐ **Interlocuteurs du partenaire**

Fonction et dénomination	Adresse mél
Administrateur	
Administrateur suppléant	
Responsable sécurités informatiques	
Référent Informatique et Libertés	
Gestionnaire d'habilitations	
Gestionnaire d'habilitations suppléant	

3. Modifications propres au bulletin d'adhésion

☐ **Nombre d'habilitations**

Nombre d'habilitations initialement prévues par le dernier bulletin d'adhésion :

Nouveau nombre d'habilitations autorisées dans CDAP :

☐ **Nombre d'utilisateurs par profil**

Veuillez dupliquer les éléments ci-dessous en fonction du nombre de modifications à effectuer concernant le nombre d'utilisateurs par profil.

Profil pour lequel une modification est nécessaire :

Nombre d'utilisateurs initialement prévus par le dernier bulletin d'adhésion pour le profil concerné :

Nouveau nombre d'utilisateurs autorisés dans CDAP pour le profil concerné :

☐ **Liste des utilisateurs**

Nom	Prénom	Adresse mél	Fonction	Service	Profil

III. Description des modifications effectuées sur les profils Cdap

4. Profils CDAP

Profils Cdap	Libellé	Ajout	Suppression
T1	Action sociale	☐	☐
T2	Prestataires service sociaux	☐	☐
T4	Services instructeurs - Instruction administrative et sociale du Rsa	☐	☐
T5	Chargés de suivi des dossiers RSA	☐	☐
T6	CPAM et Caisse générale de Sécurité sociale	☐	☐
T8	Régimes particuliers d'assurance maladie	☐	☐
T9	Mesures de protection des majeurs et de l'enfance	☐	☐
T10	Bailleurs sociaux	☐	☐
T11	Commissions de surendettement	☐	☐
T12	Bureaux d'aide juridictionnelle et services pénitentiaires d'insertion et de probation	☐	☐
T13	Commissions FSL	☐	☐
T14	Pensions de réversion et pensions d'orphelin	☐	☐
T15	Comutités - Tarification sociale des autorités organisatrices de transport de l'Ile de France	☐	☐
T16	Commission médiation logement	☐	☐
T18	Agents service CD en charge du contentieux RSA	☐	☐
T19	Agents des CD en charge de la lutte a posteriori contre la fraude au RSA	☐	☐
T20	Agents des Caisses de Sécurité Sociale Frontalières	☐	☐
T21	Agents du Centre National Pajemploi	☐	☐

IV. Signatures

Pour la Mairie de Nangis	Pour la CAF de Seine et Marne
Fait le : A : NANGIS Le Maire Nolwenn LE BOUTER Signature, 	Fait le : A : Le Directeur Pedro RODRIGUES Signature,